

MIDIS D'ACCOMPAGNEMENT 2022-2023

Modalités pratiques :

Organisation du matériel et remise en ordre des cours ou du journal de classe

Accompagnement assuré par un professeur

Présence à l'entièreté de la séance – 13h20 à 13h45

Présence signifiée au journal de classe et tenue dans le cahier

Pas d'inscription préalable

Lundi
Mme Hanse V. G115
Mardi
Mme Delcor L. G115
Jeudi
Mme Hanse V. G115
Vendredi
Mme Delcor L. G115

Règles à respecter :

- ✓ Le professeur fixe rendez-vous sur la cour de récréation (près de la cloche) peu avant 13H20. C'est de cet endroit qu'ensemble et pour 13H20, ils rejoignent le local. Personne ne sera accueilli au-delà de 13H20.
- ✓ Avant de descendre au réfectoire pour le dîner, l'élève prévoit d'emporter le matériel nécessaire : cours, cours de référence d'un autre élève, journal de classe et tous les ustensiles indispensables à la réalisation de sa tâche. Il ne pourra jamais remonter en classe entre 12H50 et 13H50.
- ✓ Un autre élève de sa classe peut l'accompagner pour l'aider mais il aura, à son tour, prévu le matériel indispensable.
- ✓ L'élève prévoit un peu d'argent dans le cas où il serait amené à effectuer des photocopies au secrétariat (0,05€/photocopie). Mais, avant de s'y rendre, il aura obtenu l'autorisation du professeur.
- ✓ L'élève ne perturbe pas le travail des autres élèves sous peine d'exclusion.
- ✓ L'élève ne réalise pas ses préparations, devoirs, leçons... D'autres études peuvent l'accueillir après 15H30.
- ✓ L'élève fait parapher son journal de classe pour acter sa présence.